PROJET

ANNEXES AUX REGLES

ANNEXE 1 FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONCLUSION D'UN OU PLUSIEURS ACCORDS DE PARTICIPATION 2

ANNEXE 2 MODELE D'ACCORD DE PARTICIPATION EN QUALITE DE RESPONSABLE DE PROGRAMMATION 4

ANNEXE 3 MODELE D'ACCORD DE PARTICIPATION EN QUALITE D'ACTEUR D'AJUSTEMENT 10

ANNEXE 4 MODELE D'ACCORD DE PARTICIPATION EN QUALITE D'ACTEUR D'EFFACEMENT 17

ANNEXE 5 FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE 22

ANNEXE 6 MODELE DE PERIMETRE DE PROGRAMMATION 23

ANNEXE 7 MODELE D'ACCORD DE RATTACHEMENT AU PERIMETRE DE PROGRAMMATION 25

ANNEXE 8 MODELE DE PERIMETRE D'AJUSTEMENT 27

ANNEXE 9 MODELE D'ACCORD DE RATTACHEMENT A UN PERIMETRE D'AJUSTEMENT POUR LES SITES TELERELEVES CONSTITUTIFS D'UNE EDA 29

ANNEXE 10 MODELE D'ACCORD DE RATTACHEMENT ENTRE UN RESPONSABLE D'EQUILIBRE ET L'ACTEUR D'AJUSTEMENT EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT D'UN OU PLUSIEURS SITE(S) D'INJECTION OU DE SOUTIRAGE TELERELEVES RACCORDES AU RPD 31

ANNEXE 11 MODELE D'ACCORD DE RATTACHEMENT ENTRE UN RESPONSABLE D'EQUILIBRE ET L'ACTEUR D'AJUSTEMENT EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT D'UN OU DE PLUSIEURS SITES D'INJECTION OU DE SOUTIRAGE TELERELEVES RACCORDES AU RPT 34

ANNEXE 12 MODELE D'ACCORD ENTRE UN GRD ET UN ACTEUR D'AJUSTEMENT EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT D'UN OU PLUSIEURS SITES D'INJECTION OU DE SOUTIRAGE TELERELEVES RACCORDES AU RPD 37

ANNEXE 13 MODELE D'ACCORD ENTRE UN GRD ET UN ACTEUR D'AJUSTEMENT EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT DE SITES DE SOUTIRAGE PROFILES 41

ANNEXE 14 MODELE D'ACCORD DE PARTICIPATION D'UN GRD AUX REGLES EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT D'UN OU PLUSIEURS SITES D'INJECTION OU DE SOUTIRAGE TELERELEVES RACCORDES AU RPD 43

ANNEXE 15 MODELE D'ACCORD DE PARTICIPATION D'UN GRD AUX REGLES EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT D'UN OU PLUSIEURS SITES DE SOUTIRAGE PROFILES RACCORDES AU RPD 47

ANNEXE 16 EXIGENCES TECHNIQUES REQUISES AUPRES DES ACTEURS D'AJUSTEMENT DONT LE PERIMETRE D'AJUSTEMENT COMPREND AU MOINS UNE EDA PROFILEE OU UNE EDA JUMELEE 51

ANNEXE 17 MODELE D'ACCORD DE RATTACHEMENT ENTRE UN RESPONSABLE D'EQUILIBRE ET L'ACTEUR D'AJUSTEMENT EN VUE DE LA PARTICIPATION AU MECANISME D'AJUSTEMENT DE SITES DE SOUTIRAGE PROFILES 55

Annexe 1 Formulaire de Demande de conclusion d'un ou plusieurs Accords de Participation

AUX REGLES RELATIVES A LA PROGRAMMATION, AU MECANISME D'AJUSTEMENT ET AU RECOUVREMENT DES CHARGES D'AJUSTEMENT

Demande à adresser à votre interlocuteur RTE

Description du demandeur :

Dénomination sociale :

Objet social :

Siège social :

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de [lieu] :

Nom et fonction des représentants :

Déclaration faite par le demandeur :

La société _____ déclare ne pas être en situation de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité, de cession judiciaire ou toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans la législation ou réglementation nationale qui lui est applicable.

Qualité(s) demandée(s) :

Cocher la ou les qualités retenues

- ☐ Responsable de Programmation ;
- ☐ Acteur d'Ajustement ;
- ☐ Acteur d'Effacement ;
- ☐ Gestionnaire de Réseau de Distribution.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint les documents [(1)] suivants :

- ❑ Liste des informations nécessaires à la mise en place d'un Accord de Participation en qualité de Responsable de Programmation dûment complétée ;

---

(1) La liste des informations nécessaires à RTE pour établir le ou les Accords de Participation sont disponibles sur le Site Internet de RTE ou peuvent être envoyés par RTE sur simple demande.

- Liste des informations nécessaires à la mise en place d'un Accord de Participation en qualité d'Acteur d'Ajustement dûment complétée ;
- Liste des informations nécessaires à la mise en place d'un Accord de Participation en qualité d'Acteur d'Effacement dûment complétée ;
- Délégation de pouvoir et/ou de signature des représentants de la société ;
- Exemple de signature des différents représentants de la société.

Date souhaitée de prise d'effet de l'Accord de Participation

- en qualité de Responsable de Programmation **: le**...../...../.....**;**
- en qualité d'Acteur d'Ajustement **: le**...../...../.....**.**
- en qualité d'Acteur d'Effacement **: le**...../...../.....**.**
- en qualité de Gestionnaire de Réseau de Distribution **: le** / / **.**

Fait le _____, à _____

M/Mme :
En sa qualité de :
Signature :

Annexe 2 Modèle d'Accord de Participation en Qualité de Responsable de Programmation

Réseau de transport d'électricité

ACCORD DE PARTICIPATION
en Qualité de Responsable de Programmation
aux Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des Charges d'Ajustement

N° RP_AAMM_XXXX

ENTRE

_____ [indiquer le nom complet], société _____ [indiquer la forme sociale], au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ [indiquer la ville] sous le numéro ____ [N° SIRET], et dont le numéro de TVA intra-communautaire est : _____, représentée par Mme/M _____ [indiquer le nom et la fonction du signataire], dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après dénommé le « **Participant** »

D'UNE PART,

ET

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2.132.285.690 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé tour Initiale, 1 terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex,

représenté par Mme/M. _____ [indiquer le nom et la fonction du signataire],

ci-après dénommé « **RTE** »

D'AUTRE PART,

ou par défaut, ci-après dénommés individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties »,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Participant souhaite adhérer aux Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des charges d'ajustement, en Qualité de Responsable de Programmation.

A cet effet, les Parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1ER. DÉFINITIONS

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord de Participation ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le chapitre A des Règles.

ARTICLE 2. OBJET

Par la signature de cet Accord de Participation, le Participant déclare prendre la Qualité de Responsable de Programmation.

Le Participant déclare avoir pleinement connaissance des Règles, lesquelles peuvent être consultées librement sur le site Internet de RTE : http://www.rte-france.com.

Il déclare les accepter et s'engage à se conformer à ses Dispositions Générales ainsi qu'aux Dispositions Spécifiques suivantes :

- le chapitre C des Règles.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS LIANT LES PARTIES

Les documents contractuels liant les Parties sont les suivants :

- le présent Accord de Participation ;
- les Dispositions des Règles et leurs Annexes ;
- les Règles d'accès au SI de RTE ;
- le Périmètre de Programmation ;
- ……. ***[Le cas échéant, toute convention technique opérationnelle relative à l'application des Règles signée entre les Parties]***.

Ces pièces constituent l'exclusivité et l'intégralité de l'accord des Parties relativement à la Programmation. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus sont classées comme suit, par ordre de primauté décroissant :

- l'Accord de Participation ;
- les pièces jointes à l'Accord de Participation devant être fournies par le Participant en application de l'Article B.2.1 des Règles ;
- ***[Le cas échéant]*** Les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques des Règles relatives à la Qualité choisie par le Participant ;
- les Dispositions Générales des Règles.

ARTICLE 4. CORRESPONDANCES

Toute Notification d'une Partie à l'autre au titre de cet Accord de Participation sera adressée aux interlocuteurs désignés ci-après :

Pour le Participant
A l'attention de
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Email :

Pour RTE :
A l'attention de
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Email :

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR LE PARTICIPANT :

1. Interlocuteur pour la contestation des données:

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des contestations	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

2. Interlocuteur pour la gestion du Périmètre :

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	

E-mail	

3. Interlocuteur opérationnel en J-1 (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

4. Interlocuteur opérationnel en infra journalier en charge de l'envoi des Redéclarations de Programme d'Appel et de Programme Prévisionnel (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

5. Interlocuteur opérationnel en temps réel (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR RTE :

6. Interlocuteur pour la contestation des données:

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des contestations	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

7. Interlocuteur pour la gestion du Périmètre :

Interlocuteurs	

Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

8. Interlocuteur opérationnel en J-1 :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

9. Interlocuteur opérationnel infra journalier en charge de la gestion des guichets de Programmation (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

10. Interlocuteur opérationnel en temps réel :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION DE L'ACCORD DE PARTICIPATION

Le présent Accord de Participation prend effet le ...../...../.....**.**

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Il ne peut être résilié que dans les conditions prévues dans les Règles.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Paris la Défense, le ...../...../....

Pour RTE :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Pour le Participant :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Annexe 3 Modèle d'Accord de Participation en Qualité d'Acteur d'Ajustement

Réseau de transport d'électricité

ACCORD DE PARTICIPATION
en Qualité d'Acteur d'Ajustement
aux Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des Charges d'Ajustement

N° AA_AAMM_XXXX

ENTRE

_____ [indiquer le nom complet], société _____ [indiquer la forme sociale], au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ [indiquer la ville] sous le numéro ____ [N° SIRET], et dont le numéro de TVA intra-communautaire est : _____, représentée par Mme/M _____ [indiquer le nom et la fonction de signataire], dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après dénommé le « **Participant** »

D'UNE PART,

ET

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2.132.285.690 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé tour Initiale, 1 terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex,

représenté par Mme/M. _____ [indiquer le nom et la fonction du signataire],

ci-après dénommé « **RTE** »

D'AUTRE PART,

ou par défaut, ci-après dénommés individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties »,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Participant souhaite adhérer aux Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des Charges d'Ajustement, en Qualité d'Acteur d'Ajustement.

A cet effet, les Parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1ER. DÉFINITIONS

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord de Participation ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le chapitre A des Règles.

ARTICLE 2. OBJET

Par la signature de cet Accord de Participation, le Participant déclare prendre la Qualité d'Acteur d'Ajustement.

Le Participant déclare avoir pleinement connaissance des Règles, lesquelles peuvent être consultées librement sur le site Internet de RTE : http://www.rte-france.com.

Il déclare les accepter et s'engage à se conformer à ses Dispositions Générales ainsi qu'aux Dispositions Spécifiques suivantes :

- Le chapitre D des Règles.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS LIANT LES PARTIES

Les documents contractuels liant les Parties sont les suivants:

- le présent Accord de Participation ;
- les Dispositions des Règles ;
- les Règles d'accès au SI ;
- le Périmètre d'Ajustement ;
- ……***[Le cas échéant, mentionner toute convention technique opérationnelle relative à l'application des Règles signée entre les Parties***].

Ces pièces constituent l'exclusivité et l'intégralité de l'accord des Parties relativement à la participation au Mécanisme d'Ajustement. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus sont classées comme suit, par ordre de primauté décroissant :

- l'Accord de Participation ;
- les pièces jointes à l'Accord de Participation devant être fournies par le Participant en application de l'Article B.2.1 des Règles ;
- ***[Le cas échéant]*** Les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques des Règles relatives à la Qualité choisie par le Participant ;
- les Dispositions Générales des Règles.

ARTICLE 4. MODALITES DE PAIEMENT

Le Participant opte pour :

☐ Le prélèvement automatique. Il transmet à RTE une autorisation de prélèvement automatique, dûment complétée et signée, conforme au modèle joint en Annexe 5des Règles ;

☐ Le paiement par virement.

ARTICLE 5. DOMICILIATION BANCAIRE

- **Domiciliation bancaire du Participant :**

- **Domiciliation bancaire de RTE :**

Compte de paiement :	
Code Banque	30003
Code Agence	04170
Compte	00020122531
Clé	30
Compte de d'encaissement :	
Code Banque	30003
Code Agence	04170
Compte	00020122549
Clé	73

ARTICLE 6. METHODE DE CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORDRES D'AJUSTEMENT

……..

ARTICLE 7. CORRESPONDANCES

Toute Notification d'une Partie à l'autre au titre de cet Accord de Participation sera adressée aux interlocuteurs désignés ci-après :

Pour le Participant
A l'attention de
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Email :

Pour RTE :
A l'attention de
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Email :

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR LE PARTICIPANT :

- **Interlocuteur pour l'envoi des données :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur facturation :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des factures	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur pour la contestation des données et/ou de la facturation :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des contestations	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur pour la gestion du Périmètre :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur opérationnel en J-1 (mode nominal et mode secours) :**

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

11. Interlocuteur opérationnel en infra journalier en charge de la Soumission des Offres et des modifications des Conditions d'Utilisation des Offres (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur opérationnel en temps réel (mode nominal et mode secours) :**

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR RTE :

- **Interlocuteur facturation :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des factures	
Téléphone	

Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur pour la contestation des données et/ou de la facturation :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des contestations	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur pour la gestion du Périmètre :**

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur opérationnel en J-1 :**

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

12. Interlocuteur opérationnel en infra journalier en charge de la gestion des guichets d'Ajustement (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

- **Interlocuteur opérationnel en temps réel :**

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	

E-mail	

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION DE L'ACCORD DE PARTICIPATION

Le présent Accord de Participation prend effet le ...../...../.....**.**

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Il ne peut être résilié que dans les conditions prévues dans les Règles.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Paris la Défense, le ...../...../...**.**

Pour RTE :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Pour le Participant :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Annexe 4 Modèle d'Accord de Participation en Qualité d'Acteur d'Effacement

Réseau de transport d'électricité

ACCORD DE PARTICIPATION
en Qualité d'Acteur d'Effacement
aux Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des Charges d'Ajustement

N° AE_AAMM_XXXX

ENTRE

_____ [indiquer le nom complet], société _____ [indiquer la forme sociale], au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ [indiquer la ville] sous le numéro ____ [N° SIRET], et dont le numéro de TVA intra-communautaire est : _____, représentée par Mme/M _____ [indiquer le nom et la fonction de signataire], dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après dénommé le « **Participant** »

D'UNE PART,

ET

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2.132.285.690 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé tour Initiale, 1 terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex,

représenté par Mme/M. _____ [indiquer le nom et la fonction du signataire],

ci-après dénommé « **RTE** »

D'AUTRE PART,

ou par défaut, ci-après dénommés individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties »,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Participant souhaite adhérer aux Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des Charges d'Ajustement, en Qualité d'Acteur d'Effacement.

A cet effet, les Parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1ER. DÉFINITIONS

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord de Participation ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le chapitre A des Règles.

ARTICLE 2. OBJET

Par la signature de cet Accord de Participation, le Participant déclare prendre la Qualité d'Acteur d'Effacement.

Le Participant déclare avoir pleinement connaissance des Règles, lesquelles peuvent être consultées librement sur le site Internet de RTE : http://www.rte-france.com.

Il déclare les accepter et s'engage à se conformer à ses Dispositions Générales ainsi qu'aux Dispositions Spécifiques suivantes :

- le chapitre E des Règles.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS LIANT LES PARTIES

Les documents contractuels liant les Parties sont les suivants:

- le présent Accord de Participation ;
- les Dispositions des Règles ;
- les Règles d'accès au SI ;
- ……***[Le cas échéant, mentionner toute convention technique opérationnelle relative à l'application des Règles signée entre les Parties***].

Ces pièces constituent l'exclusivité et l'intégralité de l'accord des Parties relativement aux Prévisions d'Effacements. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus sont classées comme suit, par ordre de primauté décroissant :

- l'Accord de Participation ;
- les pièces jointes à l'Accord de Participation devant être fournies par le Participant en application de l'Article B.2.1 des Règles ;
- ***[Le cas échéant]*** Les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques des Règles relatives à la Qualité choisie par le Participant ;
- les Dispositions Générales des Règles.

ARTICLE 4. CORRESPONDANCES

Toute Notification d'une Partie à l'autre au titre de cet Accord de Participation sera adressée aux interlocuteurs désignés ci-après :

Pour le Participant
A l'attention de
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Email :

Pour RTE :
A l'attention de
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Email :

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR LE PARTICIPANT :

13. Interlocuteur pour les données :

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

14. Interlocuteur opérationnel en J-1 (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	

Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

15. Interlocuteur opérationnel en temps réel (mode nominal et mode secours) :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR RTE :

16. Interlocuteur pour les données :

Interlocuteurs	
Adresse d'envoi des données	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

Interlocuteur opérationnel en J-1 :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

17. Interlocuteur opérationnel en temps réel :

Interlocuteurs	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION DE L'ACCORD DE PARTICIPATION

Le présent Accord de Participation prend effet le ...../...../.....**.**

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Il ne peut être résilié que dans les conditions prévues dans les Règles.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Paris la Défense, le ...../...../...**.**

Pour RTE :	**Pour le Participant :**
Nom et fonction du représentant :	Nom et fonction du représentant :
Signature :	Signature :

Annexe 5 Formulaire d'autorisation de prélèvement automatique

J'autorise l'établissement teneur de mon compte (relevé d'identité [1] bancaire ou postal ci-joint) à effectuer sur ce dernier, si sa position le permet, le prélèvement du montant de mes factures RTE.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et je réglerai le différend directement avec RTE.

Références Date d'effet du contrat :	Numéro national d'émetteur : 001007
NOM et ADRESSE du titulaire du compte à débiter	ADRESSE du Point De Livraison (si différente de l'autre ci contre)
…….. …….. …….. ……..	…….. …….. …….. ……..
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	NOM et ADRESSE de l'établissement teneur du compte
Etablisst Guichet N° de compte Clé RIB └──┘ └──┘ └──────────┘ └─┘ C.C.P. └──────────┘ └──┘ Livret └──────────┘	…….. …….. …….. ……..…… ……..

[1] Rayer la mention inutile.

Annexe 6 Modèle de Périmètre de Programmation

Nom de l' EDP	Identifiant de l'EDP	Nom du ou des Groupe(s) de Production	RE	Interlocuteur RTE pour Redéclarations		~~Receveur d'ordre (numéro de téléphone)~~
				numéro de téléphone	numéro de fax	

~~[Dés la mise en place du Délai de Neutralisation d'une heure, la désignation d'un Receveur d'Ordre dans la cadre de la Programmation n'est plus nécessaire, les Redéclarations des Programmes d'Appel étant alors transmises aux Groupes de Production par le Responsable de Programmation.]~~

Les EDP composés d'Unités d'Agrégation, sont détaillées dans un tableau à part :

Nom de l'EDP	Identifiant de l'EDP	Unités d'Agrégation composant l'EDP	Part de référence de l'UA en %	RE

Nom de l'Entité de Prévision	Identifiant de l'Entité de Prévision	Nom du ou des Groupe(s) de Production	RE	Interlocuteur RTE pour Redéclarations	
				numéro de téléphone	numéro de fax

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour RTE :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Pour le Participant :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Annexe 7 Modèle d'Accord de Rattachement au Périmètre de Programmation

ACCORD ENTRE LE RESPONSABLE DE PROGRAMMATION ET UN UTILISATEUR EN VUE DU RATTACHEMENT D'UNE EDP OU D'UNE ENTITE DE PREVISION AU PERIMETRE DE CE RESPONSABLE DE PROGRAMMATION

Entre :

XXXXX, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité de Responsable de Programmation (titulaire d'un Accord de Participation conclu avec RTE en date du ……..),

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'une part

et

YYYYY, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Utilisateur du Réseau Public de Transport d'électricité ou de Distribution,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

conviennent que :

[Cocher la mention choisie]

☐ L'EDP ~~de type Point d'Injection~~dont les Groupes de Production sont raccordé~~s~~ au RPT~~,de ……..,~~

☐ L'EDP dont les Groupes de Production sont raccordés au RPD,

☐ L'Entité de Prévision de ……..,

est rattaché(e) au Périmètre de Programmation de XXXXX. La date d'effet de ce rattachement est celle découlant de l'application de l'Article C.1.2 des Règles, soit le …….

Le présent accord de rattachement est conclu pour une durée indéterminée.
Il peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, suivant les conditions et modalités prévues à l'article C.1.2 des Règles.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXXX

Pour YYYYY

…… ……

Annexe 8 Modèle de Périmètre d'Ajustement

Les EDA sont de cinq types :

- EDA de type Point d'Echange ;
- EDA de type Point d'Injection ;
- EDA de type Point de Soutirage à CdCT ;
- EDA de type Profilé ;
- EDA de type Jumelé.

~~sont regroupées par type : injection thermique, injection hydraulique, STEP, soutirage~~Point de Soutirage à CdCT~~, échange, injection RPD, EDA incluant des Unités d'Agrégation~~, EDA Profilée, EDA Jumelée~~. On indique les~~Le tableau suivant doit être obligatoirement renseigné, sauf la colonne « RE » –pour les EDA Profilées ~~pour lesquelles la colonne « RE » est sans objet~~(sans objet). Pour les EDA Jumelées, le RE à indiquer est le RE des Sites Télérelevées.~~ :~~

Nom de l'EDA	Identifiant de l'EDA	type de l'EDA	RE	EDP ou UA composant l'EDA	Nom du gestionnaire de réseau de raccordement	Nom du Receveur d'Ordre	N° Téléphone du Receveur d'Ordre	Inter-locuteur RTE

Nota 1: le nom et l'identifiant de l'EDA sont fournis par RTE.
Nota 2 : dans le cas des EDA Point d'Injection, l'Acteur d'Ajustement doit préciser si l'Injection est de type STEP, hydraulique ou thermique.

Pour les EDA de type Point d'Echange, indiquer le nom du GRT qui gère l'accès à l'interconnexion pour l'Acteur d'Ajustement dans le pays voisin.

Nom de l'EDA (Point d'Echange)	GRT gérant l'accès à l'interconnexion

Pour chaque EDA de type Point d'Injection sur le RPD, indiquer ci-dessous la catégorie des Offres [implicite ou explicite]

Nom de l'EDA	Identifiant de l'EDA	Catégorie de l'Offre	GRD

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour RTE :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Pour le Participant :
Nom et fonction du représentant :

Signature :

Annexe 9 Modèle d'Accord de Rattachement à un Périmètre d'Ajustement pour les Sites Télérelevés constitutifs d'une EDA

ACCORD ENTRE UN ACTEUR D'AJUSTEMENT ET UN UTILISATEUR EN VUE DU RATTACHEMENT D'UNE ENTITE D'AJUSTEMENT AU PERIMETRE DE CET ACTEUR D'AJUSTEMENT POUR LES SITES TELERELEVES CONSTITUTIFS D'UNE EDA

Entre :

XXXXX, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation conclu avec RTE en date du ……..,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'une part

et

YYYYY, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Utilisateur du Réseau Public de Transport d'électricité / du Réseau Public de Distribution d'électricité ***[Rayer la mention inutile]***,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

conviennent que :

[Cocher la mention choisie]

~~l'EDP de type Point~~le Site d'Injection, pour lequel YYYYY est titulaire d'un contrat d'accès au réseau avec RTE / avec le GRD …….. ***[Rayer la mention inutile]*** en date du …….,

le Site de Soutirage de ……, pour lequel YYYYY est titulaire d'un contrat matérialisant un droit d'accès au Réseau ~~/ d'un Contrat de Service de Décompte~~ ~~***[Rayer la mention inutile]***~~ avec RTE / avec le GRD …….. ***[Rayer la mention inutile]*** en date du …….,

est rattaché(e) au Périmètre d'Ajustement de XXXXX à compter du …….

Le présent Accord de Rattachement est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut être dénoncé à tout moment par chacune des Parties, suivant les conditions et modalités prévues à l'Article D.2.3 des Règles.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXXX

Pour YYYYY

Annexe 10 Modèle d'Accord de Rattachement entre un Responsable d'Equilibre et l'Acteur d'Ajustement en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement d'un ou plusieurs Site(s) d'Injection ou de Soutirage Télérelevés raccordés au RPD

Entre :

XXXX *[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité de Responsable d'Équilibre, titulaire d'un Accord de Participation **N° RE_AAMM_XXXX** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/200…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité(e) à cet effet,

d'une part

et

YYYY*[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation **N° MA_AAMM_YYYY** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/200…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

~~Après avoir exposé que le ou les Site(s) de Soutirage de ……., raccordé(s) au réseau du GRD ZZZZ est(sont) rattaché(s) au Périmètre d'Équilibre de XXXX. depuis le **JJ/MM/20…**~~

~~*[indiquer la date]*, et est (sont) inclus dans le Périmètre d'Ajustement de YYYY, en tant que Site(s) constitutif(s) d'une Unité d' Agrégation de l'EDA …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA] de type Point de Soutirage à CdCT ou de type Jumelé, depuis **JJ'/MM'/20**… *[indiquer la date]*,~~

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1

Les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord et dont la première lettre est en majuscule sont définis dans le chapitre « Définitions » de la Section 1 des Règles.

Article 2

Le (les) Site(s) d'Injection ou de Soutirage….. raccordés au(x) réseau(x) du (des) GRD ZZZZ, est (sont) inclus dans le Périmètre d'Ajustement de YYYY et rattaché(s) au Périmètre d'Equilibre de XXXX, en tant que Site(s) constitutif(s) d'une (des) Unité(s) d'Agrégation Point d'Injection ou Point de Soutirage à CdCT de l'EDA …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA], ce à compter du ……. ;

Le présent Accord entre XXXX et YYYY constitue l'Accord de ~~r~~Rattachement au ~~p~~Périmètre d'Equilibre de XXXX, conformément à l'Article C.7.2.2 de la Section 2, de l'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Soumises par YYYY et Activées par RTE, le cas échéant Régularisées. Ce rattachement prend effet à compter de la date de signature du présent Accord et concerne uniquement la part T~~t~~élérelevée de l'EDA …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA],

Les consommations du (des) Site(s) précité(s) transmises à XXXX par le(s) GRD ……sont des Consommations Hors NEB. Elles ne sont donc pas corrigées de l'énergie correspondant aux Offres d'~~a~~Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Activées sur ce(s) Site(s).

Dans les conditions visées à la Section 2 des Règles, RTE est autorisé par les Parties à mettre à disposition du Responsable d'Equilibre XXXX les données relatives au volume d'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Activées, le cas échéant Régularisées, à partir des EDA de type Point de Soutirage à CdCT- ou des EDA de type Jumelé, pour la part revenant à l'ensemble des UA Point de Soutirage à CdCT constituées des Site(s) précité(s).

Afin de permettre au Responsable d'Equilibre XXXX de déterminer l'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Activées sur chacun des Sites de Soutirage Télérelevés, l'Acteur d'Ajustement YYYY communique à XXXX les éléments qui suivent pour chaque Site de Soutirage Télérelevé composant l'EDA :

- un fichier par jour et par EDA décrivant a minima :
  - Les Offres Activées : début d'Activation, fin d'Activation, énergie correspondant à l'Offre Activée
  - L'énergie correspondant à l'Offre Activée par Site de Soutirage Télérelevé et par P~~p~~as D~~d~~emi-H~~h~~oraire (chronique par Site)

Le cas échéant, les parties peuvent préciser les modalités d'envoi des données au moyen d'une convention technique.

Article 3

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie, à RTE et au(x) GRD au(x)quel le(s) Site(s) d'Injection ou de Soutirage Télérelevé(s) appartenant à l'EDA Point d'Injection, Point de Soutirage à CdCT ou Jumelée, sont raccordés. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXXX Pour YYYYY

Annexe 11Modèle d'Accord de Rattachement entre un Responsable d'Equilibre et l'Acteur d'Ajustement en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement d'un ou de plusieurs Sites d'Injection ou de Soutirage Télérelevés raccordés au RPT

Entre :

XXXX *[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité de Responsable d'Équilibre, titulaire d'un Accord de Participation **N°RE_AAMM_XXXX** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/200…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité(e) à cet effet,

d'une part

et

YYYY*[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation **N°MA_AAMM_YYYY** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/200…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

Les Parties conviennent ce qui suit :

Article 1

Les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord et dont la première lettre est en majuscule sont définis dans le chapitre « Définitions » de la Section 1 des Règles.

Article 2

Les parties conviennent que :

- Le (les) Site(s) d'Injection ou de Soutirage….. raccordés au réseau de RTE est (sont) inclus dans le Périmètre d'Ajustement de YYYY et rattaché(s) au Périmètre d'Equilibre de XXXX, en tant que Site(s) constitutif(s) de l'EDA …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA], ce à compter du ……. ;
- Le présent Accord entre XXXX et YYYY constitue l'Accord de Rattachement au Périmètre d'Equilibre de XXXX, conformément à l'Article C.7.2.2 de la Section 2, de l'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Soumises par YYYY et Activées par RTE, le cas échéant Régularisées. Ce rattachement prend effet à compter de la date de signature du présent Accord et concerne uniquement la part Télérelevée de l'EDA …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA],
- A partir d'une date D qui sera notifiée à XXXX et YYYY au plus tard deux mois avant, les consommations du (des) Site(s) précité(s) transmises à XXXX par RTE sont des Consommations Hors NEB. Elles ne sont donc pas corrigées de l'énergie correspondant aux Offres d'ajustement à la Hausse ou à la Baisse Activées, le cas échéant Régularisées, sur ce(s) Site(s),

- Jusqu'à cette date D, les Consommations Hors NEB du(es) Site(s) précité(s) transmises à XXXX par RTE sont corrigées de l'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Activées, le cas échéant Régularisées, sur ce(s) Site(s).

A partir de la date D précitée :

1) Dans les conditions visées à la Section 2 des Règles, RTE est autorisé par les Parties à mettre à disposition du Responsable d'Equilibre XXXX et du Gestionnaire de Réseau de Distribution les données relatives au volume d'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou à la Baisse Activées, le cas échéant Régularisées, à partir des EDA de type Point de Soutirage à CdCT ou de type Jumelé, pour la part revenant à l'ensemble des UA Point de Soutirage Télérelevée constituées des Site(s) précité(s).

2) Afin de permettre au Responsable d'Equilibre XXXX de déterminer l'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse ou la Baisse Activées pour chacun des Sites de Soutirage Télérelevés, l'Acteur d'Ajustement YYYY communique à XXXX les éléments qui suivent pour chaque Site de Soutirage Télérelevé composant l'EDA :

- un fichier par jour et par EDA décrivant a minima :
  - Les Offres Activées : début d'Activation, fin d'Activation, énergie correspondant à l'Offre Activée
  - L'énergie correspondant à l'Offre Activée par Site de Soutirage Télérelevé et par Pas Demi-Horaire (chronique par Site)

Le cas échéant, les P~~p~~arties peuvent préciser les modalités d'envoi des données au moyen d'une convention technique.

Article 3

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie, à RTE et au GRD auquel le(s) Site(s) d'Injection ou de Soutirage Télérelevé(s) appartenant à l'EDA Point d'Injection, Point de Soutirage à CdCT ou Jumelée, sont raccordés. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXX Pour YYYY

Annexe 12Modèle d'Accord entre un GRD et un Acteur d'Ajustement en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement d'un ou plusieurs Sites d'Injection ou de Soutirage Télérelevés raccordés au RPD

XXXX, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité de Gestionnaire de Réseau Public de Distribution,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'une part

et

YYYY*[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation **N° MA_AAMM_YYYY** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/200…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

Les Parties conviennent ce qui suit

Article 1

Les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord et dont la première lettre est en majuscule sont définis dans le chapitre « Définitions » de la Section 1 des Règles.

Article 2

L'Acteur d'Ajustement YYYY communique au Gestionnaire du Réseau de Distribution XXXX :

1. Cas d'une EDA Point de Soutirage à CdCT ou d'une EDA Jumelée :

- la liste des numéros des Points ~~d~~De Livraison du (des) Site(s) de Soutirage Télérelevés raccordé(s) au réseau de XXXX, et qui est (sont) inclus dans le Périmètre d'Ajustement de YYYY, en tant que Site(s) constitutif(s) de l'EDA Point de Soutirage à CdCT ou de l'EDA Jumelée ……. [indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA], conformément au tableau suivant :

	Nom de l'UA Point de Soutirage à CdCT	**Identifiant de l'UA Point de Soutirage à CdCT**	**Nom de l'EDA comportant l'UA**	**Identifant de l'EDA**	**Type d'EDA (EDA Point de Soutirage CdCT ou EDA Jumelée)**	**RE**	**N°PDL**	**Autres identifiants (nom, adresse, …)**

2. Cas d'une EDA Point d'Injection :

- la liste du (des) Site(s) d'Injection raccordé(s) au réseau de XXXX, et qui est (sont) inclus dans le Périmètre d'Ajustement de YYYY, en tant que Site(s) constitutif(s) de l'EDA Point d'Injection ……. [indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA], conformément au tableau suivant :

Nom de l'UA Point d'Injection	**Identifiant de l'UA Point d'Injection**	**Nom de l'EDA comportant l'UA**	**Identifant de l'EDA**	**RE**	**N°SIRET**	**Autres identifiants (nom, adresse, …)**

Dans tous les cas, l'Acteur d'Ajustement communique au Gestionnaire d~~e~~u Réseau de Distribution XXXX :

- l'accord du (des) Site(s) [conforme au Modèle d'Accord de R~~r~~attachement à un Périmètre d'Ajustement (hors EDA Profilée ou UA Profilées) visé à l'Annexe 9];

- l'A~~a~~ccord de Rattachement [conforme au Modèle d'Accord de Rattachement entre un Responsable d'Equilibre et l'Acteur d'Ajustement en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement d'un ou plusieurs Sites d'Injection ou de Soutirage Télérelevés raccordés au RPD visé à l'Annexe 10].

Le Gestionnaire du Réseau de Distribution XXXX prend acte que le (les) Site(s) de ……., qui fait (font) l'objet d'un (de) contrat matérialisant un droit d'accès au Réseau avec le GRD XXXX, est (sont) rattaché(s) au Périmètre d'Ajustement de YYYY à compter du ……dans l'EDA ou l'UA…… …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA ou

de l'UA]. La description technique d'un Site d'Injection ou de Soutirage Télérelevé figure dans l'annexe jointe renseignée par l'Acteur d'Ajustement ;

Le Gestionnaire du Réseau de Distribution XXXX s'engage à transmettre chaque Mois à l'Acteur d'Ajustement YYYY les changements de Périmètre d'Equilibre des Sites d'Injection ou de Soutirage Télérelevés raccordés au réseau de XXXX et constitutifs d'une EDA de YYYY.

La gestion du Ppérimètre de l'EDA ou de l'UA par le GRD, ainsi que la transmission à RTE par le GRD des Ccourbes de Ccharge servant au contrôle du réalisé, peuvent donner lieu, le cas échéant, à la facturation par le GRD auprès de l'Acteur d'Ajustement de prestations complémentaires figurant au catalogue de prestations du GRD.

Article 3

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie et à RTE. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXX Pour YYYY

ANNEXE

Modèle de description technique d'un Site d'Injection ou de Soutirage Télérelevé appartenant à une EDA

(à transmettre au GRD par l'Acteur d'Ajustement)

Constitution de l'EDA ou de l'UA **:**
[Pour chacun des Sites constituant l'EDA, préciser les éléments suivants]
Raison sociale
Adresse du ou des Sites
N° contrat d'accès au réseau

Description technique du Site :

- groupe électrogène oui non
- mode de couplage au réseau aucun fugitif permanent
- process oui non

Les données ci-dessous sont fournies à titre indicatif :

Puissance Maximale Offerte (MW)
- à la Hausse
- à la Baisse

Délai de mise en œuvre

Durée minimale d'Activation

Durée maximale d'Activation

Contraintes temporelles (type de journée et/ou horaires où les offres sont probables)
jours ouvrés week-end tous les jours
en heures ouvrables hors heures ouvrables à toute heure

Interlocuteur du GRD

Coordonnées

Date-

Ssignature de l'Acteur d'Ajustement

Annexe 13Modèle d'Accord entre un GRD et un Acteur d'Ajustement en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement de Sites de Soutirage Profilés

XXXX, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité de Gestionnaire de Réseau Public de Distribution,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'une part

et

YYYY*[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation **N° MA_AAMM_YYYY** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/200…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

Les Parties conviennent ce qui suit :

Article 1

Les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord et dont la première lettre est en majuscule sont définis dans le chapitre « Définitions » de la Section 1 des Règles.

Article 2

En application de l'Article D.2.1.2, l'Acteur d'Ajustement YYYY communique au Gestionnaire de Réseau du Distribution XXXX la liste des numéros de Points D~~d~~e Livraison des Sites raccordé(s) au réseau de XXXX, et qui est (sont) inclus dans le Périmètre d'Ajustement de YYYY, en tant que Site(s) constitutif(s) de l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée, en cas d'EDA

Jumelée …….[indiquer le nom et l'identifiant de l'EDA]. Cette liste est conforme au tableau suivant :

Nom de l'UA Profilée	**Identifiant de l'UA Profilée**	**Nom de l'EDA comportant l'UA**	**Identifiant de l'EDA**	**Type d'EDA (EDA Profilée ou EDA Jumelée**	**n°PDL**	**Autres identifiants (nom adresse, …)**

Nota : le nom et l'identifiant des EDA et des UA sont fournis par RTE.

Cette liste est mise à jour mensuellement par l'Acteur d'Ajustement et au plus tard ~~le~~ cinq (5) Jours Ouvrés avant la fin de chaque M~~m~~ois.

Lorsqu'un Site de Soutirage Profilé est exclu de l'EDA Profilée ou Jumelée, dans les conditions décrites à l'Article D.2.1.3.2, le tableau ci-dessus est mis à jour par l'Acteur d'Ajustement et Notifié au Gestionnaire de Réseau de Distribution XXXX.

Article 3

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie et à RTE. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXX Pour YYYY

Annexe 14Modèle d'Accord de Participation d'un GRD aux Règles en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement d'un ou plusieurs Sites d'Injection ou de Soutirage Télérelevés raccordés au RPD

ENTRE :

<GRD>, au capital de XXXX euros, immatriculée au Rregistre du Ccommerce et des Ssociétés de XXXX sous le numéro XXXXX, dont le siège social est situé XXXXXXX

représenté par XXXX, en sa qualité de XXX, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée « **GRD** »

D'UNE PART,

ET

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au Rregistre du Ccommerce et des Ssociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé Tour Initiale, 1 terrasse Bellini TSA 41000, 92919 La Défense Cedex,

représentée par <XXXXXXXXXXX>, en sa qualité de <XXX>, dûment habilitée à cet effet,

ci-après désignée "**RTE**",

D'AUTRE PART,

Ou par défaut, dénommés individuellement une "Partie" ou, conjointement les "Parties".

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord de Participation ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le chapitre « Définitions » de la Section 1 des Règles.

ARTICLE 2. OBJET DE L'ACCORD

Le GRD déclare adhérer à la Section 1 des Règles, en qualité de GRD.

Le GRD déclare avoir pleinement connaissance de la Section 1 des Règles, lesquelles peuvent être consultées librement sur le site Internet de RTE : http://www.rte-france.com.

Il déclare les accepter et s'engage à se conformer aux Dispositions Générales de la Section 1, ainsi qu'aux Dispositions Spécifiques suivantes :

- Le chapitre D de la Section 1 des Règles.

Par ailleurs, le présent Accord détermine les modalités de transmission par le GRD à RTE des données permettant de réaliser a posteriori le contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement prévu dans la Section 1 des Règles. Ces modalités sont visées à l'article 4 ci-après.

Cet Accord est complété par une convention technique, qui précise les flux, le format et le périmètre d'envoi des données.

Cet Accord ne concerne que les Sites d'Injection ou de Soutirage Télérelevés par le GRD. Les Sites de Soutirage Profilés sont exclus de cet Accord et de la convention technique associée.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS LIANT LES PARTIES

Les documents contractuels liant les Parties sont les suivants:

- l'Accord de Participation ;
- ***[Le cas échéant]*** les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques de la Section 1 des Règles applicables au GRD ;
- les Dispositions Générales de la Section 1 des Règles.

Ces pièces constituent l'exclusivité et l'intégralité de l'accord des Parties relativement à leur participation au Mécanisme d'Ajustement. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus sont classées comme suit, par ordre de primauté décroissant :

- l'Accord de Participation ;
- ***[Le cas échéant]*** les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques de la Section 1 des Règles applicables au GRD ;
- les Dispositions Générales de la Section 1 des Règles.

ARTICLE 4. TRANSMISSION DES DONNEES

Pour les EDA de type Point de Soutirage à CdCT ou Point d'Injection, le GRD transmet à RTE, par EDA, la somme des Courbes de Charges au Pas 10 Minutes des Sites raccordés à son réseau constituant la ou les EDA.

Pour les EDA de type Jumelé, le GRD transmet à RTE, par EDA, la somme des Courbes de Charges au Pas 10 Minutes des Sites constituant la ou les UA Point de Soutirage à CdCT.

Dans tous les cas, la transmission des données s'effectue selon les modalités prévues dans la convention technique conclue entre RTE et le GRD en date du .

[*Le cas échéant]* Le GRD déclare disposer, pour certains Sites, de Courbes de Charges Télérelevées au Pas Demi-Horaire, et indique qu'il les corrigera, au moment de la transmission à RTE, de manière à ce qu'elles soient au Pas 10 Minutes. Dans ce cas, il informe RTE en précisant les UA concernées.

ARTICLE 5. VERIFICATIONS OPEREES PAR LE GRD

Le GRD s'assure du respect des dispositions prévues dans la Section 1 des Règles lorsqu'il est amené à prendre en compte un Site d'Injection ou un Site de Soutirage Télérelevé lors de la création ou de l'évolution d'un Périmètre d'Ajustement,

ARTICLE 6. LISTE DES UA POINT DE SOUTIRAGE A CDCT ET UA POINT D'INJECTION

Unités d'Agrégation Point de Soutirage à CdCT :

Nom de l'UA	Identifiant de l'UA	Nom de l'EDA comportant l'UA	Identifiant de l'EDA associée

Unités d'Agrégation Point d'Injection :

Nom de l'UA	Identifiant de l'UA	Nom de l'EDA comportant l'UA	Identifiant de l'EDA associée

ARTICLE 7. CONDITIONS FINANCIERES

La transmission des données par le GRD à RTE prévue aux articles 2 et 4 ne donne lieu à aucune rémunération par RTE.

ARTICLE 8. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'ACCORD

Le présent Accord entre en vigueur à partir du dd/mm/yyyy.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

ARTICLE 9. PUBLICITE DU CONTRAT

Sur son Site Internet www.rte-france.com RTE publie la liste des Gestionnaires de Réseaux de Distribution signataires avec RTE d'un Accord de Participation conforme à la présente Annexe.

ARTICLE 10. RESILIATION

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en deux exemplaires originaux,

A , le

Pour <GRD> Pour RTE

Annexe 15Modèle d'Accord de Participation d'un GRD aux Règles en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement d'un ou plusieurs Sites de Soutirage Profilés raccordés au RPD

ENTRE :

<GRD>, au capital de XXXX euros, immatriculée au ₣Registre du €Commerce et des ₷Sociétés de XXXX sous le numéro XXXXX, dont le siège social est situé XXXXXXX

Représentée par XXXX, en sa qualité de XXX, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée « **GRD »**

D'UNE PART,

ET

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au ₣Registre du €Commerce et des S₷ociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé Tour Initiale, 1 terrasse Bellini TSA 41000, 92919 La Défense Cedex,

représentée par <XXXXXXXXXXX>, en sa qualité de <XXX>, dûment habilité à cet effet,

ci-après désignée "**RTE**",

D'AUTRE PART,

Ou par défaut, dénommés individuellement une "Partie" ou, conjointement les "Parties".

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord de Participation ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le chapitre ~~A~~ « Définitions » de la Section 1 des Règles.

ARTICLE 2. OBJET DE L'ACCORD

Le GRD déclare adhérer à la Section 1 des Règles, en qualité de GRD.

Le GRD déclare avoir pleinement connaissance de la Section 1 des Règles, lesquelles peuvent être consultées librement sur le site Internet de RTE : http://www.rte-france.com.

Il déclare les accepter et s'engage à se conformer aux Dispositions Générales de la Section 1, ainsi qu'aux Dispositions Spécifiques suivantes :

- Le chapitre D de la Section 1 des Règles.

Le présent Accord a pour objet de définir les modalités de transmission par le GRD des données et informations qui doivent être communiquées à RTE :

- dans le cadre des vérifications que le GRD doit opérer préalablement à l'intégration dans un Périmètre d'Ajustement d'une EDA Profilée ou d'une UA Profilée dans une EDA Jumelée, conformément l'Article D.2.1.2 ;
- dans le cadre des vérifications que le GRD doit opérer consécutivement à une évolution de la composition d'une EDA Profilée ou d'une EDA Jumelée, conformément à l'Article D.2.3.3 ;
- dans le cadre du calcul de la Quote-Part à affecter aux Responsables d'Equilibre, conformément à l'Article D.2.1.4.2 ;

Ces modalités sont visées à l'article 4 ci-après.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS LIANT LES PARTIES

Les documents contractuels liant les Parties sont les suivants:

- l'Accord de Participation ;
- ***[Le cas échéant]*** Les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques de la Section 1 des Règles applicables au GRD ;
- les Dispositions Générales de la Section 1 des Règles.

Ces pièces constituent l'exclusivité et l'intégralité de l'accord des Parties relativement à leur participation au Mécanisme d'Ajustement. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus sont classées comme suit, par ordre de primauté décroissant :

- l'Accord de Participation ;
- ***[Le cas échéant]*** Les conventions techniques ;
- les Dispositions Spécifiques de la Section 1 des Règles applicables au GRD ;
- les Dispositions Générales de la Section 1 des Règles.

ARTICLE 4. TRANSMISSION DES INFORMATIONS

4.1 Cas de la création d'une EDA Profilée ou UA Profilée

Le GRD Notifie à RTE son accord pour la prise en compte par RTE, dans le Périmètre d'Ajustement d'un Acteur d'Ajustement, de l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée composant une EDA Jumelée et ce, conformément à l'article D 2.1.2.

Le GRD atteste que les EDA Profilées ou UA Profilées mentionnées ci-dessous répondent aux critères définis dans la Section 1 des~~es~~ Règles.

4.2 Evolution de l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée

Si, au cours de l'évolution d'une EDA Profilée ou d'une UA Profilée dans les conditions visées à l'Article D.2.3.3, le GRD constate que les vérifications qu'il mène régulièrement par sondage ou sur l'existence des PDL ne sont plus conformes à la Section 1 des Règles, le GRD le Notifie à RTE dans les conditions décrites à l'Article D.2.3.3.

4.3 Liste des UA Profilées

Nom de l'UA Profilée	Identifiant de l'UA Profilée	Nom de l'EDA Profilée ou Jumelée associée

4.4 Ré~~r~~epartition par Responsable d'Equilibre des UA profilé~~e~~es

Le GRD transmet à RTE, dans les conditions décrites à l'Article D.2.1.4.2, la Quote-Part affectée à chaque Responsable d'Equilibre et pour chaque UA Profilée.

La transmission des données s'effectue selon les modalités prévues dans la convention technique conclue entre RTE et le GRD en date du .

ARTICLE 5. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'ACCORD

Le présent Accord entre en vigueur à partir du dd/mm/yyyy.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

ARTICLE 6. PUBLICITE DU CONTRAT

Sur son Site Internet www.rte-france.com RTE publie la liste des Gestionnaires de Réseaux de Distribution signataires avec RTE d'un Accord de Participation conforme à la présente Annexe.

ARTICLE 7. RESILIATION

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en deux exemplaires originaux,

A _____, le

Pour <GRD> Pour RTE

Annexe 16Exigences techniques requises auprès des Acteurs d'Ajustement dont le Périmètre d'Ajustement comprend au moins une EDA Profilée ou une EDA Jumelée

1 – Principes généraux

- Pour pouvoir intégrer dans son Périmètre d'Ajustement une EDA Profilée ou une EDA Jumelée, un Acteur d'Ajustement doit transmettre à RTE un dossier de qualification dans lequel il apporte tous les éléments qui doivent permettre de montrer qu'il répond aux exigences techniques spécifiées par RTE.
- L'Acteur d'Ajustement effectue en présence de RTE un test de fonctionnement du dispositif lui permettant de mettre en œuvre une Offre d'Ajustement retenue par RTE.
- La qualification de l'Acteur d'Ajustement est réalisée par un groupe d'experts de RTE, sur la base du dossier de qualification et du résultat du test. Des experts d'un GRD pourront être sollicités sur certains aspects de la qualification.
- Tout Acteur déjà qualifié au titre de l'expérimentation Ajustement Diffus n'a pas à faire de nouvelle demande ; sa qualification reste valable.

2 – Dossier de qualification

Les exigences décrites dans cet article sont requises pour la création dans le Périmètre d'Ajustement d'une première UA Profilée.

2.1 - Architecture technique

L'Acteur d'Ajustement décrit, dans le dossier de qualification, le dispositif qu'il utilise pour mettre en œuvre les Offres d'Ajustement issues d'une EDA Profilée ou d'une EDA Jumelée :

- Vue d'ensemble de l'architecture technique ;
- Architecture détaillée du serveur central ;
- Description des équipements installés chez les clients pour effacer tout ou partie de la consommation (désigné par « Box » dans la suite du document) ;
- Architecture détaillée des flux d'envois/réception des données avec les Box. Un point d'attention sera porté sur les protocoles exploités, sur l'engagement de vitesse de transmission des ordres aux Box, et sur la garantie de réception ;
- A titre d'information, présence du mode secours, voire de composants techniques redondés ;
- Indication si le système central, les Box, ou la communication entre ces deux organes répondent à des normes ;
- Si un brevet a été déposé sur la Box, les caractéristiques du brevet doivent être précisées ;
- Présentation détaillée des éléments de compatibilité des Box avec les équipements des Gestionnaires de Réseaux de Distribution.

Par ailleurs, si les Box de l'Acteur d'Ajustement doivent être installées en sortie de la TéléInformation Client (TIC), elles sont réputées installées et alimentées en aval du disjoncteur, domaine régi par la norme NF C 15-100 en basse tension, qui relève de la responsabilité du client.

2.2 – Les processus de l'Acteur d'Ajustement

2-2-1 La modélisation du potentiel d'ajustement de l'EDA Profilée ou Jumelée

L'Acteur d'Ajustement décrit les processus qu'il met en œuvre pour garantir à RTE la Puissance Offerte par Offre à partir de l'EDA Profilée ou Jumelée. En particulier, il détaille les points suivants :

- Méthode utilisée pour estimer le potentiel d'ajustement (à une journée, à quelques heures, à deux heures,...)
- Existence d'une mesure en temps réel des potentiels d'ajustement avec connexion entre les systèmes locaux installés par l'Acteur d'Ajustement chez les clients et un système centralisé

2.2.2 Le Délai de Mobilisation de l'Offre (DMO) de l'EDA Profilée ou Jumelée

L'Acteur d'Ajustement décrit les processus mis en œuvre afin de garantir le Délai de Mobilisation de l'Offre proposé à RTE à partir d'une EDA Profilée ou Jumelée à un instant t.

Enfin, il accompagne ces éléments théoriques par des données chiffrées issues de retours d'expérience.

2.2.3 L'activation de l'Offre à partir de l'EDA Profilée ou Jumelée

L'Acteur d'Ajustement décrit les processus mis en œuvre pour activer l'Ajustement correspondant à son Offre à partir de l'EDA Profilée ou Jumelée. Cette description comprend notamment les modalités de détermination des clients appelés et des éventuelles rotations des clients appelés pendant la durée de l'Offre. Elle comprend également les modalités de reprise de charge des consommations à la fin de l'activation de l'Offre.

L'Acteur d'Ajustement précise comment la Puissance Offerte est garantie sur toute la durée de son Offre.

2.2.4 Les reports de charge de l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée en cas d'EDA Jumelée

L'Acteur d'Ajustement précise comment est intégré le mécanisme de report de charge dans sa modélisation. Il apporte, s'il en dispose, des simulations de l'effet d'une Offre d'Ajustement à partir d'une EDA Profilée ou Jumelée permettant une Offre d'Ajustement de 10 MW minimum.

2.2.5 Assurance Qualité des processus

L'Acteur d'Ajustement précise si tout ou partie des processus mis en œuvre sont certifiés sous assurance qualité. S'il existe un planning de mise sous assurance qualité, il devra être précisé.

2.3 – Qualification des données issues de la Box

L'Acteur d'Ajustement décrit comment la Box élabore une courbe de charge à partir des Installations de Comptage du Site.

Dans le cas où l'Acteur d'Ajustement récupérerait cette courbe à partir des Installations de Comptage des Gestionnaires de Réseaux de Distribution, l'Acteur d'Ajustement explicite les modalités d'horodatage des données mesurées de cette information et les méthodes de synchronisation des Box.

A l'inverse, si l'Acteur d'Ajustement effectue lui-même ses propres mesures, il précise comment ont été réalisés la qualification de ses mesures, leur horodatage et leur synchronisation. Il précise quel est le composant exploité pour la mesure et produit l'ensemble des certificats associés.

3 – Test de qualification

Le test a pour objectif de démontrer que le dispositif de l'Acteur d'Ajustement permet la participation effective d'une EDA Profilée ou Jumelée au Mécanisme d'Ajustement.

L'Acteur d'Ajustement soumet une Offre à RTE à partir d'une EDA Profilée ou Jumelée, selon la procédure standard prévue dans les Règles, et il décrit au groupe d'experts de RTE les étapes de son processus conduisant à exécuter l'Ordre d'Ajustement.
Cette Offre « test » n'est pas prise en compte dans le Mécanisme d'Ajustement et ne donne pas lieu à rémunération.

4 – Liste des données attendues

4.1 - Dans le cadre de la participation d'une EDA Profilée ou Jumelée au Mécanisme d'Ajustement

Pour chaque journée faisant l'objet de l'activation d'un Ordre d'Ajustement **à partir d'une EDA Profilée ou Jumelée**, l'Acteur d'Ajustement fournit la courbe de charge agrégée de tous les Sites constituant l'EDA Profilée ou l'UA Profilée, en cas d'EDA Jumelée, de 00h00 à 24h00 (pour la journée complète).

En outre,

- Si le début de la période d'activation est comprise entre 0h00 et 06h00 d'une journée J, l'Acteur d'Ajustement fournit la courbe de charge agrégée de tous les Sites constituant l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée en cas d'EDA Jumelée sur la journée J-1
- Si la fin de la période d'activation est comprise entre 18h00 et 24h00 d'une journée J, l'Acteur d'Ajustement fournit la courbe de charge agrégée de tous les Sites de l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée en cas d'EDA Jumelée sur la journée J+1

L'horodatage doit être effectué de la manière suivante : le point xxh00 représente la moyenne des puissances instantanées mesurées sur la période xxh00 à xxh10.

L'Acteur d'Ajustement s'engage, conformément à l'Article D.10 des Règles, à transmettre à RTE des données permettant le contrôle du réalisé suivant des modalités et des formats conformes à une convention technique signée entre RTE et l'Acteur d'Ajustement. En l'absence de convention technique, l'Acteur d'Ajustement ne pourra pas soumettre d'Offre à partir d'une EDA Profilée ou d'une EDA Jumelée.

4.2 - Dans le cadre des analyses à mener pour le retour d'expérience relatif aux EDA Profilées ou Jumelées et/ou dans le cadre des audits visés à l'Article 5 ci-après

Pour chaque journée faisant l'objet de l'activation d'un Ordre d'Ajustement **à partir d'une EDA Profilée ou Jumelée,** et à la demande expresse de RTE, l'Acteur d'Ajustement transmet à RTE les courbes de puissance unitaire de chacun des Sites de l'EDA Profilée ou de l'UA Profilée en cas d'EDA Jumelée et ce, au pas 10 minutes de 00h00 à 24h00 (pour la journée complète).

4.3– Délais

Les données de la semaine S doivent être fournies avant le vendredi de la semaine S+1 à 12h.

4.4- Responsabilités

L'Acteur d'Ajustement est responsable vis-à-vis des Responsables d'Equilibre des dommages que ses données, telles que définies à l'Annexe 16 et utilisées en cas d'activation d'une Offre à partir d'une EDA Profilée ou à partir d'une EDA Jumelée, peuvent avoir sur le calcul des Ecarts et le calcul de la Réconciliation Temporelle, lorsque notamment tout ou partie de ces données sont manquantes ou erronées.

5 - Audits

Les audits sont menés par RTE ou par son mandataire. Ils peuvent se dérouler dans les locaux de l'Acteur d'Ajustement. Ils peuvent, le cas échéant, s'appuyer sur des données de comptage mesurées par le GRD sur des Sites appartenant à l'EDA Profilée ou à l'UA Profilée, en cas d'EDA Jumelée.

Les audits valideront notamment le respect des exigences suivantes :

- L'Acteur d'Ajustement doit prendre toutes les mesures pour s'assurer du parfait acheminement des informations et du bon fonctionnement des voies de transmission depuis les équipements installés sur le Site jusqu'à ses centres de conduite. II doit également s'assurer de la disponibilité, en toutes circonstances, des liaisons de communication avec le client.
- L'Acteur d'Ajustement conserve les informations pendant une durée de 5 ans.
- L'Acteur d'Ajustement transmet aux GRD auxquels sont raccordés ses Sites de Soutirage Profilés appartenant à ses EDA Profilées ou Jumelées, et à la fréquence définie dans les Règles, la liste mise à jour

de ses Sites, en vue des vérifications que doivent mener les GRD, conformément aux articles D.2.1.2 et D.2.~~3~~4.3.

- L'Acteur d'Ajustement transmet également à RTE une liste des courbes de charge qui doit correspondre à la liste précitée des Sites envoyée aux GRD.

- La donnée mesurée par l'Acteur d'Ajustement est la valeur de la puissance active rattachée à une période de mesure.

- L'Acteur d'Ajustement doit administrer ses appareils de mesure à savoir notamment :
  - installer des dispositifs de mesure ;
  - programmer et paramétrer les appareils de mesure ;
  - maintenir les appareils de mesure ;
  - étalonner ou vérifier les dispositifs de mesure;
  - renouveler les dispositifs de mesure.

À ce titre, l'Acteur d'Ajustement est responsable de la connaissance du parc d'appareils installés. Il tient à jour son répertoire et tient à disposition de l'auditeur, pour chaque Box installée :

- la description de l'appareil de mesure (fabricant, type, année de fabrication, numéro de série) ;
- les dates de vérification du dispositif de mesure ;
- la précision du dispositif de mesure ;

- La collecte opérée par l'Acteur d'Ajustement des données consiste en :
  - La collecte des données issues des Box (relève périodique manuelle ou automatique des données issues des Box, sur place et/ou par télérelève) ;
  - L'archivage des données;
  - L'organisation de l'accès aux données.

L'Acteur d'Ajustement rassemblera l'ensemble des données dans un système spécifique de collecte de données. Il ajoutera a minima les données suivantes à sa collecte :

- L'adresse du Site avec la localisation des Box
- La référence du PDL
- Le nom du GRD de raccordement du SiteLe nom du client disposant d'une Box

- Précision de la mesure

Le dispositif de mesure de l'Acteur d'Ajustement doit satisfaire les exigences de la norme NF EN 62 053-21.

L'Acteur d'Ajustement procède à une vérification périodique et à des vérifications inopinées de la précision et du bon fonctionnement des dispositifs de mesure.

- Synchronisation

C'est l'heure légale définie par le décret du 9 août 1978, qui est utilisée comme temps de référence.

Dans la mesure où ils n'apportent pas un écart plus grand que celui qui est défini par la normalisation, tous les systèmes de synchronisation peuvent être utilisés : les systèmes de synchronisation par ondes radio (FI, DCF77 ou GPS11), la synchronisation lors de la télérelève, …

- L'Acteur d'Ajustement s'assure de l'accord du client disposant d'une Box pour l'exploitation des données issues des Box.

- Télérelève des données issues des Box par l'Acteur d'Ajustement

Pour la télérelève des données issues des Box et la maintenance à distance des box, toute technologie de communication sûre, normalisée et efficace au regard des missions à remplir peut être mise en œuvre, parmi celles que le marché met à disposition (RTC, GSM, GPRS, BLR, ...), sur l'initiative de l'Acteur d'Ajustement. Le descriptif de la technologie choisie et les conditions éventuelles de maintenance du système de communication sont communiqués par l'Acteur d'Ajustement à l'auditeur.

- Défaillance de l'appareil de mesure

Dans le cas d'une défaillance de l'appareil de mesure, l'Acteur d'Ajustement n'est pas autorisé à corriger les données. Seules les données des appareils de mesure non défaillants doivent être transmises à RTE et seront prises en compte pour le contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement.

Annexe 17Modèle d'Accord de Rattachement entre un Responsable d'Equilibre et l'Acteur d'Ajustement en vue de la participation au Mécanisme d'Ajustement de Sites de Soutirage Profilés

Entre :

XXXX *[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité de Responsable d'Équilibre, titulaire d'un Accord de Participation **N° RE_AAMM_XXXX** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/201…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité(e) à cet effet,

d'une part

et

YYYY*[indiquer le nom complet]*, société _____ *[indiquer la forme sociale]*, au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ *[indiquer l'adresse complète]*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ *[indiquer la ville]* sous le numéro ____ *[N° SIRET]*,

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation **N° MA_AAMM_YYYY** *[indiquer le numéro]* conclu avec RTE en date du **JJ/MM/201…***[indiquer la date]*,

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

Les Parties conviennent ce qui suit :

Article 1

Les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent Accord et dont la première lettre est en majuscule sont définis dans le chapitre « Définitions » de la Section 1 des Règles.

Article 2

- l'(les) EDA Profilée(s) ou Jumelée(s) suivante(s) est (sont) rattachée(s) au Périmètre d'Ajustement de YYYY [indiquer le nom et l'identifiant des EDA concernées et des UA Profilées associées, ainsi que leur date de rattachement]
- Le présent Accord entre XXXX et YYYY ~~acte~~constitue l'Accord de ~~le r~~Rattachement au Périmètre d'Equilibre de XXXX, conformément à l'Article C.7.2.2 de la Section 2, de l'énergie correspondant au produit :
  - du volume d'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse Activées, le cas échéant Régularisées, à partir d'une EDA Profilée, ou du volume d'énergie, pour la part revenant à l'UA Profilée, pour les Offres émises à partir d'une EDA Jumelée,
  - par la Quote-P~~p~~part affectée au Responsable d'Equilibre, telle que définie à l'article D.2.1.4.2 et calculée pour cette même EDA Profilée ou pour l'UA Profilée, en cas d'EDA Jumelée,

Ce rattachement prend effet à compter de la date de signature du présent Accord.

- Dans les conditions définies à la Section 2, RTE est autorisé par les Parties à mettre à disposition du Responsable d'Equilibre les données relatives à l'énergie résultant du produit :
  - du volume d'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse Activées à partir d'une EDA Profilée, ou du volume d'énergie, pour la part revenant à l'UA Profilée, pour les Offres émises à partir d'une EDA Jumelée,
  - par la Quote-part affectée au Responsable d'Equilibre, telle que définie à l'article D.2.1.4.2 et calculée pour cette même EDA Profilée ou pour l'UA Profilée, en cas d'EDA Jumelée,

- RTE est autorisé par les Parties à mettre à disposition du Gestionnaire de Réseau de Distribution l'énergie correspondant aux Offres d'Ajustement à la Hausse Activées à partir d'une EDA Profilée ou Jumelée, pour leur UA Profilée.

Article 3

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4

Les Parties peuvent mettre fin à tout moment au présent Accord, sous réserve de respecter un préavis de 2 mois. La résiliation est Notifiée par la Partie demanderesse à l'autre Partie, à RTE et au GRD auquel le(s) Site(s) de Soutirage Profilés appartenant à l'EDA Profilée ou Jumelée sont raccordés. La résiliation prend effet à l'expiration du délai de 2 mois à compter de la date de Notification.

Fait en 2 exemplaires originaux,

à ……., le ……

Pour XXXX Pour YYYY